

LES MODALITÉS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS CHANGENT EN 2025

Elle est réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et aux personnes âgées de 70 ans et plus qui devront pouvoir justifier de leur situation (pièce d'identité, notification handicap) avec au maximum 4 objets volumineux à jeter (literie, meubles, armoires, électroménagers). Les personnes concernées auront droit à un passage dans l'année soit en mars, juin ou octobre suivant leur lieu d'habitation.

Pour la collecte d'Octobre, un numéro de tél. vous sera communiqué ultérieurement pour prendre rendez-vous du 1^{er} au 30 septembre 2025, du lundi au vendredi de 9h à 12 h et indiquer les objets à jeter.

2 agents de SUEZ viendront à domicile prendre les objets qui devront être mis à l'intérieur de la propriété (jardin ou cour ou entrée).

L'habitant devra être présent lors de l'enlèvement qui est gratuit.



Pour la collecte d'octobre, les habitants des communes concernées sont :

Andonville
Aschères-le-Marché
Attray
Audeville
Autruy-sur-Juine
Auxy
Barville-en-Gâtinais
Batilly-en-Gâtinais
Bazoches-les-Gallerandes
Beaumont-en-Gâtinais
Boiscommun
Boisseaux
Bordeaux-en-Gâtinais
Boynes
Chambon-la-Forêt

Charmont-en-Beauce
Châtillon-le-Roi
Chaussy
Courcelles
Crottes-en-Pithiverais
Egry
Engenville
Erceville
Escrennes
Estouches
Gaubertin
Gironville
Givraines
Greneville-en-Beauce
Guigneville

Intville-la-Guétard
Jouy-en-Pithiverais
Juranville
Léouville
Lorcy
Méréville
Montigny
Montliard, Morville-en-Beauce
Oison
Outarville
Pannecières
Rouvres-Saint-Jean
Sermaises
Thignonville
Tivernon